Réf. Farde e-Assemblées : 2596689

N° OJ : **208**

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/05/2024

Objet : Subside 2024 à l'association de fait "Le Gendarme en vadrouille".- Montant : 1.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2024;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside pour un montant de 1.000,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2024, à l'association de fait "Le Gendarme en vadrouille" pour l'organisation d'évenements "Le Gendarme en vadrouille à Bruxelles –Manneken-Pis fete les 60 ans du Film Le Gendarme de Saint-Tropez + Sablon + 150 ans de la Place du jeu de balle – les 1er et 2 juin 2024".

Annexes :